

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 4

Compte administratif du budget principal 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Le compte administratif, est un document établi par l'ordonnateur afin de rendre compte à l'assemblée des opérations budgétaires qu'il a exécutées durant l'exercice dont la clôture intervient au 31 janvier de l'année N+1. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ce document de synthèse présente la comparaison entre les crédits autorisés (inscrits au budget) et les réalisations en dépenses et en recettes ainsi que les résultats de l'exécution du budget. Ces derniers doivent concorder avec ceux du compte de gestion établi par le comptable (Payeur départemental) et dont l'approbation doit être antérieure à celle du compte administratif par l'assemblée.

Le compte administratif du budget principal présenté fait apparaître, à la fin de la gestion 2022 hors virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement les résultats suivants :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Mouvements réels de l'année 2022		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	4 036 258,60	1 000 000,00 €	61 542 878,87	59 349 718,55	-2 193 160,32	843 098,28
Sect. Investissement	3 205,76		18 229 159,25	18 262 448,22	33 288,97	36 494,73
TOTAUX	4 039 464,36		79 772 038,12	77 612 166,77	-2 159 871,35	879 593,01

La situation finale cumulée fait ressortir un excédent de 843 098,28 € en section de fonctionnement et un excédent de 36 494,73 € en section d'investissement. Ces derniers sont conformes à ceux constatés au compte de gestion de M. le Payeur Départemental.

I – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2022 s'élevait à 62 375 986,89 € en section de fonctionnement. La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	55 329 785,30	Recettes réelles :	57 350 386,90
- Charges de personnel	44 461 708,78	- Participation du Département	36 672 000,00
- Charges à caractère général	9 552 195,60	- Contributions des Communes et EPCI	19 044 905,94
- Autres charges de gestion courante	963 503,90	- Prestations et interventions payantes	167 841,82
- Charges financières	345 958,42	- Remboursement d'interventions extérieures au département	286 106,96
- Charges exceptionnelles	6 418,60	- Carences d'ambulances et SMUR	585 342,00
		- Remboursements de traitements	312 160,72
		- Autres remboursements	282 029,46
Dépenses d'ordre :	6 213 093,57	Recettes d'ordre :	1 999 331,65
- Dotations aux amortissements	5 938 335,28	- Amortissement subventions perçues	375 810,00
- Plus et moins-values sur cessions	274 758,29	- Plus et moins-values sur cessions	191 302,88
		- Neutralisation amortissement bâtiments	1 432 218,77
		Sous-total	59 349 718,55
		Résultat reporté (excédent cumulé) :	3 036 258,60
TOTAL DES DEPENSES	61 542 878,87	TOTAL DES RECETTES	62 385 977,15
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 843 098,28 €			

Le SDIS a réalisé en dépenses de fonctionnement 98,66 % des crédits inscrits.

La situation finale du **chapitre 012 (charges de personnel)** présente en globalité un taux de réalisation de 100,00 % :

	CA 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisation 2022
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	45 915,75	86 000,00	53 671,40	62,41 %
PERSONNEL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	33 895 193,41	36 283 000,00	36 102 765,29	99,50 %
INDEMNITES SPV	7 803 476,43	7 972 600,00	8 177 974,36	102,58 %
ASSURANCE PERSONNEL	141 618,24	121 000,00	127 297,73	105,20 %
Total Chapitre 012 – Charges de personnel	41 886 203,83	44 462 600,00	44 461 708,78	100,00 %

Au niveau de la protection sociale et du suivi médical, la gestion du nombre de dossiers d'accidents du travail n'a pas atteint le volume anticipé lors de l'élaboration du budget.

Le réalisé sur la masse salariale des personnels de la fonction publique territoriale est conforme aux prévisions budgétaires qui ont fait l'objet d'inscriptions de crédits supplémentaires au cours de l'année 2022, pour faire face à la revalorisation du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

Pour les personnels non permanents (sapeurs-pompiers volontaires), le volume des indemnités a augmenté en 2022. En effet, l'activité opérationnelle a progressé avec notamment l'épisode de fortes tempêtes et les renforts engagés pour la lutte contre les incendies de forêts.

Enfin la cotisation de l'assurance prévoyance du personnel est calculée sur le volume financier du traitement de base des agents permanents.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est lié à l'activité opérationnelle mais avec un socle de dépenses rigides constitué de nombreux contrats (assurances, maintenances) et d'obligations réglementaires (contrôles périodiques des équipements et véhicules).

Le volume financier des charges à caractère général a fortement augmenté en 2022 mais reste conforme aux inscriptions budgétaires délibérées et votées. Le SDIS a réalisé **9 552 195,60 €** sur une prévision de **10 349 650 €**, soit **92,29 %**.

Afin d'avoir une vision plus complète sur l'ensemble des dépenses, le tableau ci-dessous regroupe les dépenses par thématique :

	CA 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisation 2022
FOURNITURES DE BUREAU	59 468,89	66 012,00	89 274,42	135,24 %
CHARGES DE PERSONNEL (AVANCE SUR REPAS) ET INTERVENTIONS AUTRES SDIS	78 358,79	36 379,33	49 120,22	135,02 %
DÉPLACEMENTS, ALIMENTATION, FÊTES ET CEREMONIES, RÉCEPTIONS	85 129,50	114 917,47	147 256,07	128,14 %
AFFRANCHISSEMENT	29 121,82	24 100,00	29 565,37	122,68 %
INDEMNITES, COMMISSIONS ET AUDITS	15 358,90	21 488,00	24 237,67	112,80 %
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	21 912,27	25 100,00	27 894,36	111,13 %
PHARMACIE PUI	131 871,07	177 418,84	186 024,10	104,85 %
ASSURANCES	579 889,61	708 307,30	707 053,27	99,82 %
CARBURANT	719 770,08	1 100 000,00	1 052 034,03	95,64 %
ÉNERGIES	1 181 455,93	1 621 000,00	1 535 056,95	94,70 %
ENTRETIEN MATÉRIEL ET CONSOMMABLES	610 308,74	731 912,13	675 523,12	92,30 %
FORMATION ET SPORT	694 200,38	822 182,53	748 410,51	91,03 %
ENTRETIEN INFORMATIQUE	520 273,25	785 634,53	709 745,36	90,34 %
ENTRETIEN PARC ROULANT	1 085 480,16	1 451 725,81	1 288 100,72	88,73 %
ENTRETIEN TERRAINS ET BATIMENTS	1 046 154,16	1 429 716,99	1 254 935,68	87,78 %
ENTRETIEN MATERIEL SSSM	108 004,88	150 575,27	131 863,59	87,57 %
ENTRETIEN TRANSMISSIONS	534 905,27	698 471,80	585 947,97	83,89 %
HABILLEMENT	189 271,81	255 708,00	212 516,69	83,11 %
COMMUNICATION, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	64 487,36	116 500,00	90 963,50	78,08 %
ANNONCES MARCHÉS PUBLICS	16 500,00	12 500,00	6 672,00	53,38 %
CRISE COVID	127 546,32	0,00	0,00	-
Total chapitre 011 – Charges à caractère général	7 899 469,19	10 349 650,00	9 552 195,60	92,29 %

Seules les variations de - 20 % et de + 20 % par rapport aux prévisions sont commentées :

- L'écart sur les fournitures de bureau s'explique d'une part, par la révision annuelle des prix du marché et, d'autre part, par la mise en œuvre de la réorganisation des services fonctionnels, avec notamment l'installation des compagnies.
- Dans le domaine des charges de personnel, l'écart provient essentiellement des frais d'adhésion à Pôle Emploi pour la gestion de l'allocation de retour à l'emploi (frais fixe de 15 000 € à verser en une fois). Ainsi, la convention de gestion signée en juin 2022 permet au SDIS de confier la gestion du risque chômage de ses anciens agents (titulaires ou contractuels) à Pôle Emploi.

Par contre, le montant versé au titre des remboursements d'interventions du SDIS 42 et SDIS 43 prévues dans le cadre de conventions interdépartementales d'assistance opérationnelle a été plus faible que les anticipations.

- La hausse des dépenses sur les frais de réception est liée principalement à la réorganisation fonctionnelle et aux différentes réunions organisées dans le cadre du maillage territorial. La partie « alimentation » est fortement liée à l'activité opérationnelle incluant l'approvisionnement du véhicule de la logistique et les déplacements des colonnes de renfort engagées au cours de cet été.
- Les frais d'affranchissement incluent, non seulement les frais des tarifs postaux mais également la location de la boîte postale, de la machine à affranchir et de la machine à mise sous pli.
- Dans le domaine de la communication, l'année 2022 a repris un fonctionnement quasi normal post-covid ce qui a permis de réaliser les actions envisagées. Pour autant, le budget se base sur une estimation potentielle sans qu'il soit possible de définir en amont un coût réel (gratuité ou non des salles, avis de décès, nombre de réunions ou de participants...).
- Les annonces portant sur les marchés publics font également l'objet d'un estimatif lors des prévisions budgétaires qui peut s'avérer en décalage. Cela se matérialise par l'achat global d'unités de publication auprès des Journaux officiels qui sont utilisées au besoin des annonces à formuler.

Le **chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** comprend notamment les indemnités et frais des élus du SDIS, les contributions obligatoires et les participations, les subventions de fonctionnement versées et enfin les pertes sur créances irrécouvrables. Le SDIS a réalisé 98,33 % de ses prévisions :

	CA 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	% réalisation 2022
PARTICIPATIONS (INPT POUR ANTARES, RÉSEAU 3S AURA, MISE A DISPOSITION DE FREQUENCES)	139 027,60	136 000,00	137 193,61	100,88 %
SUBVENTIONS	453 645,00	466 921,00	466 921,00	100,00 %
NOUVELLE PFR	111 845,13	253 724,00	252 894,77	99,67 %
INDEMNITES ET FRAIS ÉLUS	29 864,66	38 200,00	35 625,15	93,26 %
DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	43 598,40	76 000,00	65 697,60	86,44 %
REMBOURSEMENT DIVERS (FRAIS CONGRES NATIONAL...)	9 411,75	8 000,00	5 171,77	64,65 %
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 026,68	1 000,00	0,00	0,00 %
Total chapitre 65 – Autres charges	788 419,22	979 845,00	963 503,90	98,33 %

Le **chapitre 66 (charges financières)** enregistre le paiement des intérêts rattachés à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie. En 2022, le SDIS a réalisé 98,51 % de ses prévisions à savoir 345 958,42 € sur 351 200,00 € prévus.

Le **chapitre 67 (charges exceptionnelles)** s'élève à 6 418,60 €. Cela comprend le paiement de frais suite à des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise, des pénalités pour des rendez-vous de visites médicales non honorés, et des annulations de titres.

II – Section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2022 s'élevait à 25 293 143,66 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	16 229 122,00	Recettes réelles :	11 048 649,05
- Dette en Capital (dont amortis revolving)	3 355 182,17	- Emprunts	9 078 000,00
- Remboursement sur revolving	354 000,00	- Tirage sur revolving	354 000,00
- Équipements en engins et matériels	6 391 936,26	- FCTVA	1 140 547,19
- Équipements informatique et transmissions	1 292 570,44	- Subvention communes et EPCI	407 078,00
- Constructions et gros travaux	1 816 075,84	- Immobilisations en cours	19 595,86
- Plateau technique de formation (site de Crouel)	2 999 829,29	- Opérations pour le compte de tiers	49 428,00
- Opérations pour le compte de tiers	19 528,00		
Dépenses d'ordre :	2 000 037,25	Recettes d'ordre :	6 213 799,17
- Amortissement subventions perçues	375 810,00	- Amortissement des biens et bâtiments	5 938 335,28
- Neutralisation amortissement bâtiments	1 432 218,77	- Plus et moins-values sur cessions	274 758,29
- Plus et moins-values sur cessions	191 302,88	- Opérations patrimoniales	705,60
- Opérations patrimoniales	705,60		
Sous-total	18 229 159,25	Sous-total	17 262 448,22
		Affectation des résultats (N-1) :	1 000 000,00
		Résultat reporté (excédent) :	3 205,76
TOTAL DES DÉPENSES	18 229 159,25	TOTAL DES RECETTES	18 265 653,98
EXEDENT D'INVESTISSEMENT : 36 494,73 €			

Depuis 2004, le SDIS 63 a recours à l'**emprunt** pour financer sa section d'investissement. **Au 31 décembre 2022**, l'encours de dette est de **32 686 875 €** contre 26 964 057 € au 31 décembre de l'année précédente. Les flux financiers sur l'année 2022 sont :

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital sur les emprunts classiques	3 178 182,17	Déblocage solde emprunt équilibre 2021	1 378 000,00
Amortissement des emprunts revolving	177 000,00	Déblocage emprunt – consultations 2022	7 700 000,00
Total	3 355 182,17	Total	9 078 000,00

Avec une répartition entre 76 % en taux fixe et 24 % en taux variable de la dette, le SDIS 63 affiche **un taux moyen de 1,71 %** au 31 décembre 2022, contre 2,16 % pour l'ensemble des SDIS et 2,01 % pour l'ensemble des collectivités (source Finance Active). Malgré les fluctuations observées sur les marchés financiers, le taux moyen de la dette a pu être maintenu en deçà des 2%.

Il convient de rappeler que le SDIS 63 n'a souscrit aucun emprunt ou produit dit structuré. La totalité de **sa dette est classée en 1A** (charte de bonne conduite - rapport Gissler).

Enfin, le SDIS 63 détient dans son encours un **emprunt revolving**. Il s'agit d'un crédit à long terme renouvelable qui peut être mobilisé et remboursé à tout moment dans la limite du capital non amorti. Le SDIS utilise cet emprunt pour équilibrer la section d'investissement en fin d'année, et effectue le remboursement dès le début de l'année suivante. Il peut aussi être utilisé en cours d'année comme une ligne de trésorerie.

L'index de l'emprunt ci-dessous est non flooré.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital non amorti au cours de 2022	Index	Date de fin
CA-CIB	2009	2 478 000,00 €	354 000,00 €	Euribor 03 M + 0,4%	30/11/2023
		2 478 000,00 €	354 000,00 €		

En 2022, le SDIS 63 avait prévu une enveloppe de 19 493 912,78 € au titre **des crédits de paiement sur les autorisations de programmes votées**. Les crédits inscrits ont été réalisés à hauteur 12 500 411,83 €, soit 64,12 %, et sont répartis entre :

- Équipement en engins et matériel :
 - Parc roulant (AP/CP 21, AP/CP 31 et AP/CP 41) 3 158 450,27 €
 - Habillement (AP/CP 32 et AP/CP 42) 1 705 186,51 €
 - Mobilier de bureau (AP/CP 33 et AP/CP 43) 251 470,02 €
 - Matériel d'incendie et outillage (AP/CP 33 et AP/CP 43) 867 723,40 €
 - Matériel de secours et de santé médical (AP/CP 33 et AP/CP 43) 148 433,47 €
 - Air respirable (AP/CP 29) 260 672,59 €

- Équipements informatique et transmissions :
 - Licences (AP/CP 24, AP/CP 34 et AP/CP 44) 341 769,76 €
 - Matériel de transmission (AP/CP24, AP/CP34 et AP/CP44) 566 126,13 €
 - Matériel informatique (AP/CP 24, AP/CP 34 et AP/CP 44) 384 674,55 €

- Construction et gros travaux :
 - Extensions et gros travaux (AP/CP 26) 893 802,33 €
CIS de Cunlhat, Issoire, Pionsat, Saint-Amant-Roche-Savine et Vertaizon
 - CIS de Clermont-Ferrand (AP/CP 27) 2 340,00 €
 - Aménagement du site de Crouel (AP/CP 28) 2 999 829,29 €
 - Extensions et gros travaux (AP/CP 30) 95 990,59 €
CIS de Rochefort Montagne
 - Entretien des casernements (AP/CP 35 et AP/CP 45) 823 942,92 €

Dans le cadre des constructions et extensions, le SDIS 63 a été amené à réaliser pour le **compte de tiers** des travaux afin d'harmoniser les accès au centre de secours de Châtel-Guyon. Ces dépenses réalisées pour le compte de la commune devaient faire l'objet d'un remboursement au terme des travaux. Cette opération qui portait sur l'enrobé et la VRD a pu être régularisée sur l'exercice 2022 : 49 428 € en recettes et 19 528 € en dépenses.

Le compte administratif détaillé 2022 peut être consulté auprès du service affaires générales et instances du SDIS 63. Le montant des réalisations 2022 apparaît également dans le rapport du budget primitif 2023 présenté au conseil d'administration du 27 mars dernier.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide (le président du conseil d'administration ne prenant pas part au vote) :


- **d'adopter le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 tel qu'il vous est commenté.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

04 JUL. 2023

Clermont-Ferrand, le

Le Président du conseil d'administration
du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20230630-23_09107-DE Date de télétransmission : 10/07/2023 Date de réception préfecture : 10/07/2023
